

# APPUI DES IDE AUX SERVICES DE RÉGULATION MÉDICALE

## FICHE 1

### Modalités de prise en charge

## LA MISSION

Évaluation de la situation du patient lors d'une visite infirmière et en fonction de la situation :

Conseiller, orienter

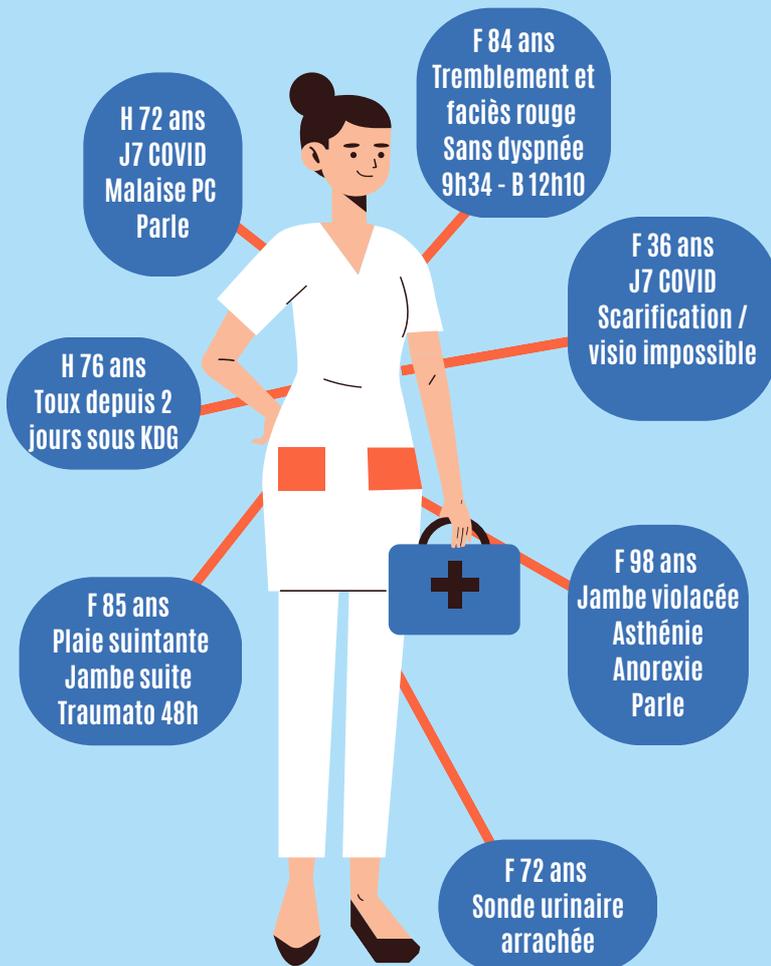
Déclencher une téléconsultation

Prodiguer des soins

- + Prise en charge d'urgences relatives et non de soins d'urgence
- 🕒 Délai d'intervention : 4h à compter de la demande de prise en charge

## LES SOINS

Tous les actes issus de la nomenclature et du décret professionnel, sur prescription du médecin régulateur.



## ACTES

- Surveillance et évaluation clinique (constantes, dextro, EVA...)
- Évaluation d'une plaie
- Pansement
- Bilan sanguin
- Perfusion
- Réassurance

## MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Saturomètre
- Tensiomètre
- Thermomètre
- Glucomètre
- Matériel de pansements
- Prélèvement sanguin

# ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE



## AIDANT, FAMILLE, VOISIN

Mobilisation d'un tiers pour chercher les médicaments ou dispositifs médicaux demandés par le médecin régulateur. L'infirmier n'est pas tenu de rechercher les médicaments ou les dispositifs médicaux à la pharmacie

## MÉDECIN RÉGULATEUR

Quand **urgences relatives** :

- **Ordonnance** pour un **passage unique** transmise à l'IDE via messagerie sécurisée.
- **Ordonnance continuité** des soins



Le patient a un IDE référent

OUI

NON

Retour sur la prise en charge

## LES PRÉ REQUIS

- Utilisation de la **messagerie sécurisée**
- **Organiser la disponibilité** des médicaments ou dispositifs médicaux nécessaires

## IDE RÉFÉRENT

Prise en charge dans les 4 heures pour une visite infirmière unique.

Continuité de la prise en charge

## IDE SOINS NON PROGRAMMÉS

Prise en charge dans les 4 heures pour une visite infirmière unique.

Transmission des informations à l'IDE référent pour assurer **la continuité de soins**

- Fiche de liaison au domicile
- Messagerie sécurisée



Interventions pendant ou hors périodes de permanence des soins ambulatoires (PDSA)

## LA TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE PAR IDE

L'assistance d'un(e) IDE peut faciliter la téléconsultation pour certains patients fragiles, qu'ils soient à domicile ou en institution. Son rôle est alors de **faciliter l'usage de l'outil de téléconsultation**, mais aussi de **transmettre les constantes** et de s'assurer de la **compréhension lors de l'entretien**.



**URPS**  
Infirmiers libéraux  
Pays de la Loire



**C3Si**  
Confédération des centres de santé  
Pays de la Loire